

Diagnostic patrimonial de l'OIN de Paris-Saclay

Saint-Aubin

**DIAGNOSTIC PATRIMONIAL DE L’O.I.N. DE PARIS-SACLAY
COMMUNES DU DEPARTEMENT DE L’ESSONNE**

Synthèse communale

SAINT-AUBIN

Étude réalisée par **Maud Marchand**, chargée de mission et **Emmanuelle Philippe**, conservateur du patrimoine, Région Île-de-France

Sous la direction d'**Arlette Auduc**, conservateur en chef du patrimoine, chef de service

Avec la participation de **Diane Betored**, cartographe, Région Île-de-France
et de **Coline Lorang**, stagiaire



En couverture : Vue générale du clocher de Saint-Aubin.

SOMMAIRE

CONTEXTE DE L'ETUDE.....	p. 6
L'OPERATION D'INTERET NATIONAL DE PARIS-SACLAY.....	p. 7
METHODOLOGIE.....	p. 9
RESSOURCES DOCUMENTAIRES.....	p. 11
CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE.....	p. 14
ETAT DES LIEUX PATRIMONIAL.....	p. 16
RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET BIBLIOGRAPHIQUES.....	p. 23
GLOSSAIRE.....	p. 24



Le diagnostic patrimonial de l'Opération d'Intérêt National de Paris-Saclay dans son contexte francilien

SAINT-AUBIN

CANTON DE BIEVRES COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY POPULATION 1821 : 119 hab. POPULATION 1901 : 127 hab. POPULATION 1946 : 111 hab. POPULATION 2008 : 657 hab.	
--	--

CONTEXTE D'ETUDE

Commune ayant fait l'objet d'un inventaire en 1980 :	Oui	Non
Document d'urbanisme :	POS PLU 2007 SCOT	pas de document d'urbanisme connu
Périmètre de l'OIN sur le territoire de la commune : tout le territoire sauf centre ancien et coteau ouest		
Présence d'établissements scientifiques étudiés :	Oui (CEA)	Non

RECENSEMENT AU COURS DU DIAGNOSTIC PATRIMONIAL

Nombre d'édifices recensés : 9

Nombre d'édifices par degré d'intérêt :

exceptionnel : 0	remarquable : 2	intéressant : 7	inaccessible : 0
------------------	-----------------	-----------------	------------------

Typologies architecturales dominantes :

ferme	maison rurale			
-------	---------------	--	--	--

MORPHOLOGIE URBAINE

Implantation du bâti :	- ancienne :	vallée	coteau	plateau	autre		
	- actuelle :	vallée	coteau	plateau	autre		
Forme ancienne du noyau urbain :	habitat concentrique		village-rue	habitat diffus	autre / indéterminé		
Hameaux :	pas de hameaux		un hameau	plusieurs hameaux			
Hameaux absorbés par l'urbanisation :	oui		non				
Mode principal d'extension du bâti :	densification	mitage	le long des axes de communication				
	lotissement(s)	pas d'extension ou bien diminution de la surface bâtie					

CONTEXTE DE L'ETUDE

Les diagnostics patrimoniaux menés par le Service Patrimoines et Inventaire en Essonne depuis 2008 sont le résultat d'une démarche de partenariat associant Conseil général et Conseil régional. Ils sont destinés à offrir rapidement un outil argumenté d'aide à la gestion patrimoniale et urbanistique du territoire, qui s'adresse aux élus et aux collectivités, en leur proposant des pistes pour intégrer le patrimoine dans leurs projets d'aménagement. L'enquête réalisée permet en effet d'accompagner et d'anticiper les mutations en cours, en identifiant les traits morphologiques, architecturaux et historiques qui caractérisent le patrimoine bâti, en mettant en lumière les éléments remarquables ou exceptionnels qui le composent et en indiquant quelles modifications ont pu changer sa perception, ainsi que celle du paysage qui l'environne.

Afin de leur donner une dimension opérationnelle, ces diagnostics sont conduits dans des délais restreints et se concentrent sur des territoires à enjeux : après le centre de l'Essonne en 2009-2011, choisi en raison de l'avancée de la périurbanisation dans un secteur encore partagé entre urbain et rural, c'est le périmètre essonnien de l'Opération d'Intérêt National de Paris-Saclay qui a été retenu pour être étudié. Promis à d'importants bouleversements dans le cadre du Grand Paris, ce secteur stratégique devrait acquérir, dans les années à venir, la stature d'un « cluster », un pôle scientifique et technologique de dimension internationale, grâce à l'implantation d'activités d'excellence autour du plateau de Saclay.

Dans un premier temps, le diagnostic s'est donc fixé comme objectif d'illustrer la concentration exceptionnelle des fonctions de formation supérieure et de recherche sur ce territoire, à travers une étude préliminaire des **établissements scientifiques et universitaires essoniens** du plateau de Saclay. Douze d'entre eux, implantés entre 1946 et 1976, ont été sélectionnés, « soit par leur qualité architecturale, soit pour leur importance dans l'histoire de la science, soit par les disciplines enseignées »¹ - dont le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) de Gif-sur-Yvette, le campus de l'Université de Paris-Sud XI à Orsay, l'Ecole Polytechnique de Palaiseau ou encore les sites du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) (Saclay et Saint-Aubin).

Lors d'une seconde phase, le diagnostic s'est poursuivi sur **treize communes** de l'Essonne comprises dans le périmètre de l'OIN de Paris-Saclay, tel que défini par le décret n°2009-248 du 3 mars 2009 :

CANTON DE BIÈVRES	CANTON DE GIF-SUR-YVETTE	CANTON DE VILLEBON	CANTON D'ORSAY
Bièvres	Gif-sur-Yvette	Villebon-sur-Yvette	Orsay
Saclay		Villejust	Bures-sur-Yvette
<i>Saint-Aubin</i>			
<i>Vauhallan</i>	CANTON DE PALAISEAU	CANTON DE MASSY	CANTON DES ULIS
<i>Villiers-le-Bâcle</i>	Palaiseau	Massy	Les Ulis

Cinq d'entre elles (en italiques dans le tableau ci-dessus) avaient déjà fait l'objet d'un inventaire topographique en 1980, puis d'une publication dans la collection *Images du Patrimoine*².

¹ Selon les termes de la convention du 18 mars 2011, passée entre la Région Île-de-France et le Conseil Général de l'Essonne.

² LETOURNEUR, Dominique et alii, *Canton de Bièvres, Essonne*, Paris, Association pour le développement de l'Inventaire Général de l'Île-de-France, 1990, 55 p.

Le diagnostic patrimonial a été, dans ce cas, l'occasion de réactualiser et de compléter les résultats de ces études, tout en les insérant dans le contexte actuel de recomposition du territoire autour d'un projet d'aménagement porté par l'Etat.

Sur l'ensemble des communes, le diagnostic s'est proposé d'identifier les grandes mutations qui accompagnent la naissance du cluster de Saclay, notamment en termes d'infrastructures :

- transports (une attention particulière a été portée au pôle multimodal de Massy, véritable nœud ferroviaire et routier) ;
- logements et équipements (le diagnostic met au jour la part croissante prise, dans les tissus urbains, par la mixité des fonctions économiques et résidentielles et par de nouvelles formes de bâtis tels que sièges d'entreprises, apparts' hôtels ou résidences universitaires).

Dans ce cadre, les ZAC (Zones d'Aménagement Concerté) du plateau du Moulon et du quartier de l'Ecole Polytechnique, dont la desserte par le métro automatique du Grand Paris Express est envisagée, ont fait l'objet d'une étude approfondie au sein du diagnostic.

Par ailleurs, le diagnostic s'est attaché à recenser les traces de vie rurale encore perceptibles sur le plateau de Saclay, malgré la déprise agricole rapide. Il entendait ainsi rejoindre l'un des objectifs du projet de Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) : mettre en avant la qualité des paysages naturels du plateau et plaider en faveur d'une urbanisation respectueuse de leur préservation.

L'OPERATION D'INTERET NATIONAL DE PARIS-SACLAY

En 2005, le Premier Ministre Dominique de Villepin donne mandat à Bertrand Landrieu, Préfet de Région, pour préparer, en concertation avec les collectivités locales, la mise en place d'une Opération d'Intérêt National (OIN) sur le territoire de Massy-Palaiseau-Saclay-Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.

Une mission de préfiguration est établie durant l'été 2006. En 2007 et en 2008, le Président de la République, Nicolas Sarkozy, affirme sa volonté de créer un cluster scientifique et technologique de rang mondial autour du plateau de Saclay. Le 7 mai 2008, il adresse une lettre de mission au Secrétariat d'Etat chargé du Développement de la Région Capitale, nouvellement instauré, pour faire de la concrétisation de cette ambition la pierre angulaire de son action. En mars 2009, enfin, un décret inscrit les opérations d'aménagement du plateau de Saclay parmi les opérations d'intérêt national et définit le périmètre de l'OIN. Il comprend 7700 hectares et concerne 27 communes.

Le projet piloté par l'Etat vise à fonder un pôle de renommée internationale tourné vers l'innovation, qui regroupe les universités, les établissements de recherche publique, les grandes écoles d'ingénieurs et de management et les centres de recherche et de développement des entreprises afin de favoriser l'émergence d'interactions. Mais l'OIN est aussi un projet d'aménagement du territoire, qui outre la création d'emplois à haute valeur ajoutée, privilégie « la qualité de vie, d'étude et de travail, en pensant les déplacements et les interconnexions ». Il doit promouvoir une nouvelle « urbanité », compatible avec « la logique du Grenelle de l'environnement, qui recommande le recours à des formes urbaines et architecturales évitant l'étalement urbain, développées autour des transports en commun et respectueuses du paysage ».

Or, les études de territoire ont démontré la nécessité de composer pour cela avec l'existant : l'OIN ne s'établit pas sur un site vierge. Quelques grands principes sont ainsi

posés : préserver l'activité agricole, sauvegarder un patrimoine hydraulique, rural et naturel remarquable en le soustrayant à la pression foncière et économiser l'espace, notamment en freinant la prolifération des équipements et en encourageant la mixité des fonctions au sein des pôles (établissements de recherche, lieux de vie étudiants, habitat, activités économiques et services). Le territoire de l'OIN est ainsi conçu comme un lieu d'expérimentation dans le domaine du développement durable.

Le 3 juin 2010, la loi relative au Grand Paris fait basculer le projet de Saclay dans sa phase opérationnelle : son titre VI instaure l'Etablissement Public de Paris-Saclay (EPPS), ayant pour objet « l'impulsion et la coordination du développement du pôle scientifique et technologique du plateau de Saclay », ainsi que la réalisation des opérations d'aménagement associées. La loi prévoit en outre la sanctuarisation de 2300 hectares de terres consacrées à l'activité agricole et la constitution d'un syndicat mixte de transports entre l'EPPS et les communes intéressées ou leurs groupements. Le périmètre d'intervention est en effet élargi à 49 communes, sises en Essonne ou dans les Yvelines, pour la plupart regroupées au sein de quatre intercommunalités : les communautés d'agglomération d'Europ'Essonne, du plateau de Saclay, de Versailles Grand Parc et de Saint-Quentin-en-Yvelines. Ce territoire concentre 657 000 habitants et 372 000 emplois, sur une superficie trois fois et demi plus vaste que celle de Paris intra-muros. Il est certes un pôle majeur d'activités industrielles (10,6 % des emplois) mais réunit surtout 13 % des effectifs de la recherche française.

Au cluster de Saclay est donc décernée une dotation exceptionnelle de 850 millions d'euros dans le cadre du Plan Campus (2008), financé par la vente de 3% du capital d'EDF, puis d'un milliard d'euros dans le cadre du Grand Emprunt (2010). En février 2012, le campus de Saclay est également annoncé comme l'un des lauréats des IDEX (Initiatives d'Excellence). Il se voit attribuer une dotation complémentaire de 950 millions d'euros.

Parallèlement, la desserte du plateau est envisagée par un métro automatique léger de type aérien (ligne verte), reliant Orly à Versailles, dont le projet est adopté par le Conseil de Surveillance de la Société du Grand Paris en mai 2010. Il prévoit la création d'une gare au sein de chacun des trois principaux quartiers de la frange sud du plateau : l'Ecole Polytechnique, le Moulon et le Centre d'Etudes Nucléaires (CEA).

Pour une intégration harmonieuse du projet dans la nature, un accord-cadre d'une durée de six ans est signé en 2009 avec une équipe de maîtrise d'œuvre paysagère et urbaine, dont le mandataire est le paysagiste Michel Desvigne. Elle est chargée de conforter la structure paysagère du plateau dans sa singularité et de prendre appui sur la qualité remarquable de ses sites pour penser et contenir l'urbanisation à venir.

Par ailleurs, l'EPPS est partenaire des maîtres d'ouvrage de projets en cours de concertation sur le plateau, comme la création d'une ZAC sur le quartier ouest de Polytechnique (ZAC QOX+X), à Palaiseau et la mise en site propre de la ligne de bus Massy-Saint-Quentin sur le tronçon École Polytechnique – Christ de Saclay (en lien avec le STIF).

Le 13 janvier 2012, l'adoption d'un Schéma de Développement Territorial (SDT) a marqué une avancée majeure dans la construction de Paris-Saclay. Ce document préfigure les Contrats de Développement Territoriaux (CDT), prévus par la loi sur le Grand Paris, qui permettront de décliner ses objectifs.

Dans l'attente de ces CDT, dont l'élaboration devrait s'achever à la fin de l'année 2013, le Premier Ministre Jean-Marc Ayrault a confirmé le 31 octobre 2012, lors du 7^e forum de la Recherche et de l'Innovation, la vocation stratégique de Saclay, tout en rappelant que le développement du site ne pourrait se concevoir « *sans qu'un moyen de transport adapté ne desserve le Plateau et l'accompagne dans sa montée en puissance* ».

METHODOLOGIE

Le diagnostic patrimonial se compose d'une synthèse générale exposant les résultats de l'enquête à l'échelle de l'ensemble du territoire, d'une synthèse par commune, ainsi que d'un système d'information géographique (SIG), localisant précisément tous les éléments patrimoniaux recensés.

Ces documents sont le résultat d'un travail mené de manière systématique et exhaustive. Il est découpé en trois grandes phases, de durée variable en fonction de la taille de la commune :

- recherches documentaires et préparation des enquêtes de terrain ;
- recensement des éléments patrimoniaux *in situ* ;
- restitution de l'opération et élaboration des documents de synthèse³.

L'enquête de terrain est au cœur du diagnostic : elle est effectuée, pour chaque commune, parcelle par parcelle, depuis le domaine public exclusivement, à l'aide de la fiche de recensement reproduite ci-contre et à partir du report du cadastre napoléonien sur le cadastre actuel. Elle permet de relever les principales caractéristiques des objets patrimoniaux recensés et de les classer par typologies⁴.

La sélection des éléments patrimoniaux est d'abord opérée d'après un critère chronologique : le centre ancien est systématiquement parcouru, tandis que la limite choisie pour le recensement du reste du patrimoine bâti est fixée à 1980. Sont ensuite écartés tous les édifices présentant des transformations profondes et irréversibles de leur structure d'origine, telles qu'une surélévation, une extension ou le percement de baies. Les éléments retenus sont quant à eux caractérisés par un type et un degré d'intérêt, qui permettent de hiérarchiser la masse des objets patrimoniaux recensés. Enfin, chaque fiche est accompagnée d'une prise de vue destinée à documenter l'édifice et à accompagner la restitution géo référencée des données.

Les bâtiments sont généralement fichés individuellement. Cependant, dans ces communes qui connaissent un accroissement urbain important depuis le début du XX^e siècle, lotissements (concertés ou non), grands ensembles, résidences ou cités sont nombreux : la plupart du temps, leur organisation générale leur confère une valeur patrimoniale tout aussi importante que l'accumulation d'individus souvent identiques. Ils ont donc été traités en tant qu'ensembles et n'ont fait l'objet que d'une seule fiche, même s'ils ont été entièrement explorés.

Dans le cas des communes déjà étudiées par l'Inventaire en 1980, la campagne de terrain conjugue deux approches : pour les bâtiments construits jusqu'en 1900 (date limite fixée pour l'étude en 1980), elle se concentre sur les édifices qui avaient alors été repérés, en mettant à jour les informations collectées ; pour les édifices de la période 1900-1980, elle complète les données selon la méthode du diagnostic, parcelle par parcelle.

Il reste important de signaler que la réalisation d'un diagnostic patrimonial ne saurait remplacer la conduite d'une opération d'inventaire topographique : faute de temps, les analyses architecturales et typologiques menées dans le cadre d'un diagnostic restent nécessairement incomplètes, d'autant que le recensement est exclusivement effectué depuis le domaine public.

³ La synthèse générale présente une description complète de la méthode et du contenu de chaque étape de travail.

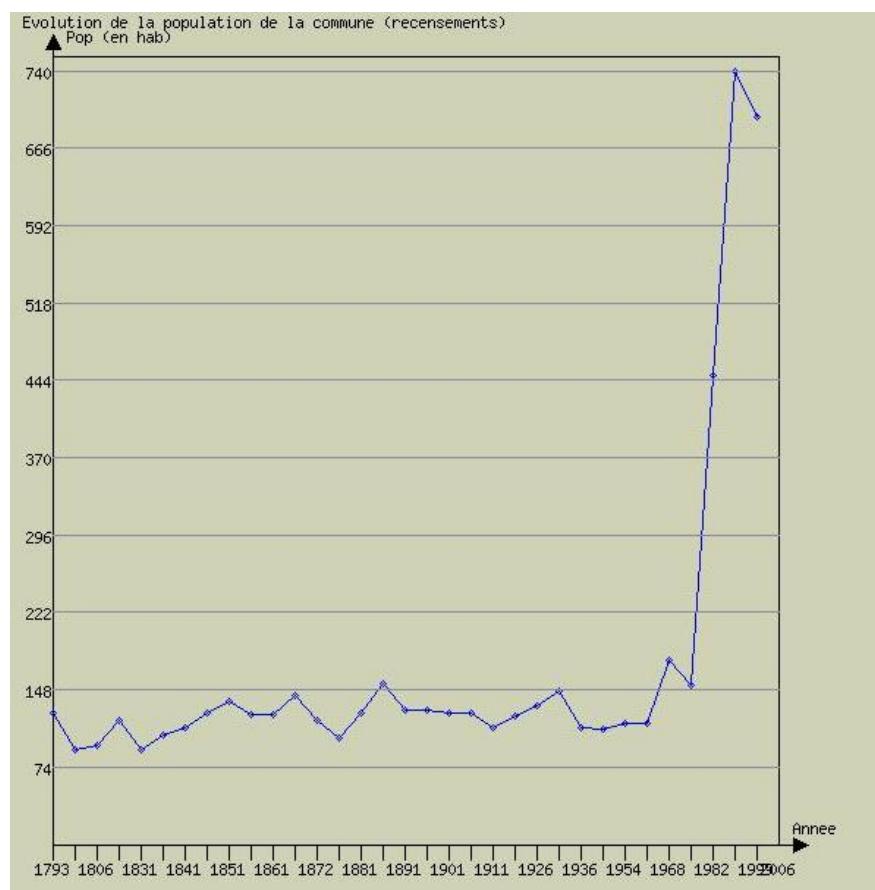
⁴ On en trouvera la définition dans le glossaire inclus à la fin de chaque synthèse.

ADRESSE:					N° Fiche:	
Etudié :	Inventaire topo	Préinventaire	MH	N° de photo :		
TYPOLOGIE						
maison rurale	pavillon	maison de bourg	gare	mairie	lotissement	cité (habitat collectif)
cour commune	villa	maison à boutique	usine	école	lotissement concerté	cité (habitat individuel)
ferme	maison de notable	maison d'artisan	puits	église	autre:	
moulin	château	immeuble	lavoir	monument aux morts		
Datation:	Antécadastre	19ème siècle	1ère moitié 20ème siècle	2e moitié 20ème siècle	Signature / Date portée :	
Implantation:	village ancien	hameau	zone d'extension périurbaine		isolé	autre
MATERIAUX DE COUVERTURE						
tuiles mécaniques	tuiles plates	ardoises	ciment	métal	autre:	
MATERIAUX GROS-ŒUVRE						
pierre de taille	grès	meulière	béton	enduit	autre :	
moellons	calcaire	brique	métal	verre		
ELEMENTS DE FAÇADE REMARQUABLES						
aisselier	céramique	décor disparu	ferronnerie	marquise	rocaillage	autre:
balcon	chaînage d'angle	devanture de boutique	linteau métal	modénature	décor briques	
INTERET						
architectural	morphologique	urbain	pittoresque		historique	
DEGRE					Transformations de surface	
inaccessible	intéressant	remarquable	exceptionnel	OUI	NON	
				fenêtres pvc	enduit gratté	
REMARQUES ET TEMOIGNAGES EVENTUELS:					velux	garage
					ouvertures reprises :	
					autre :	

Fiche de recensement utilisée lors de l'enquête de terrain

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

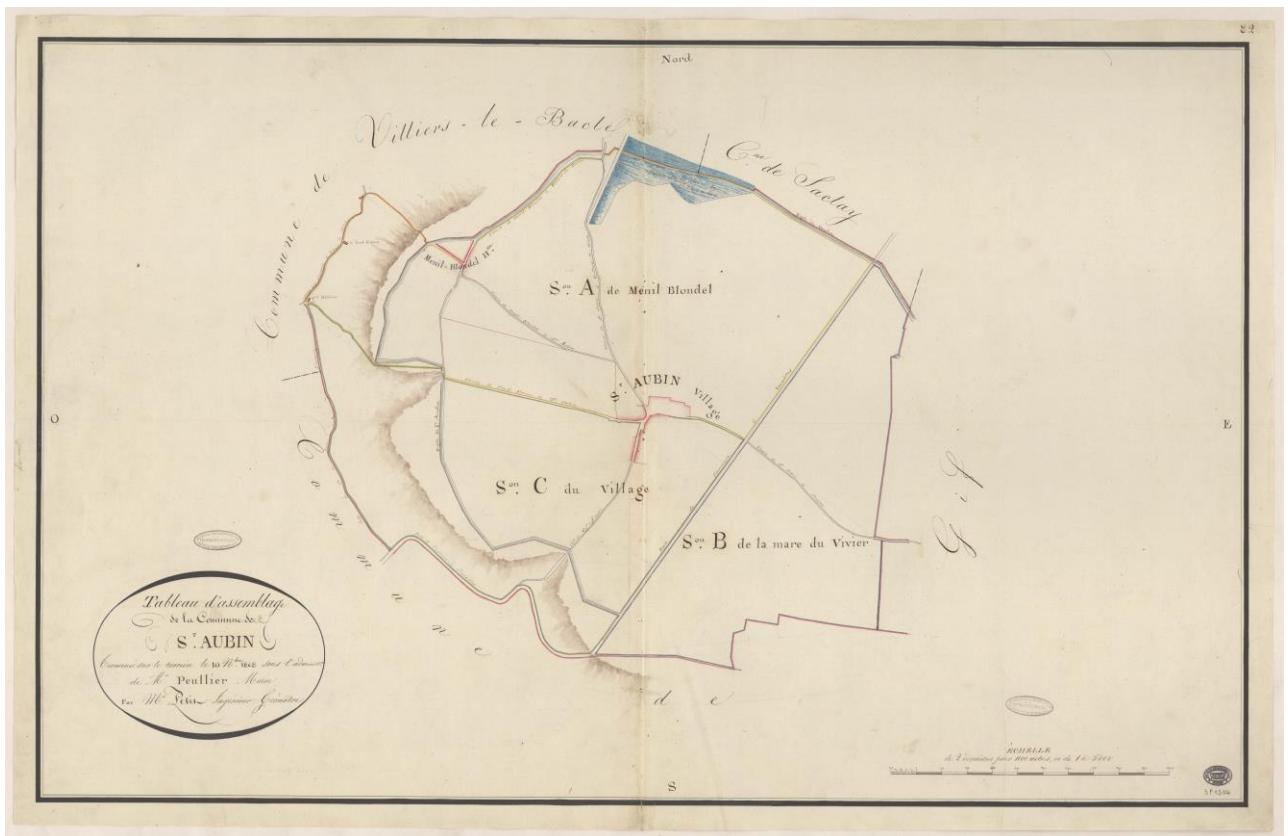
1. Diagramme d'évolution de la population communale de Saint-Aubin



2. Extrait de la carte de Cassini (seconde moitié XVIII^e siècle)

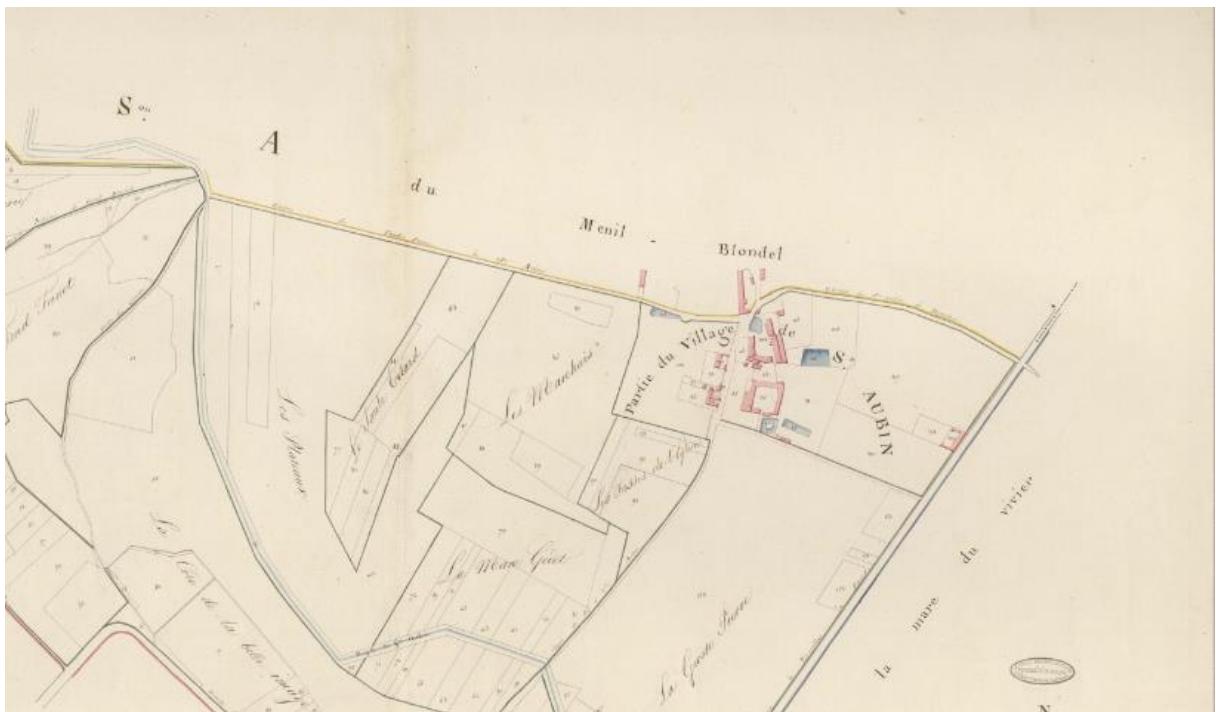


3. Tableau d'assemblage du cadastre napoléonien de la commune de Saint-Aubin (1808)



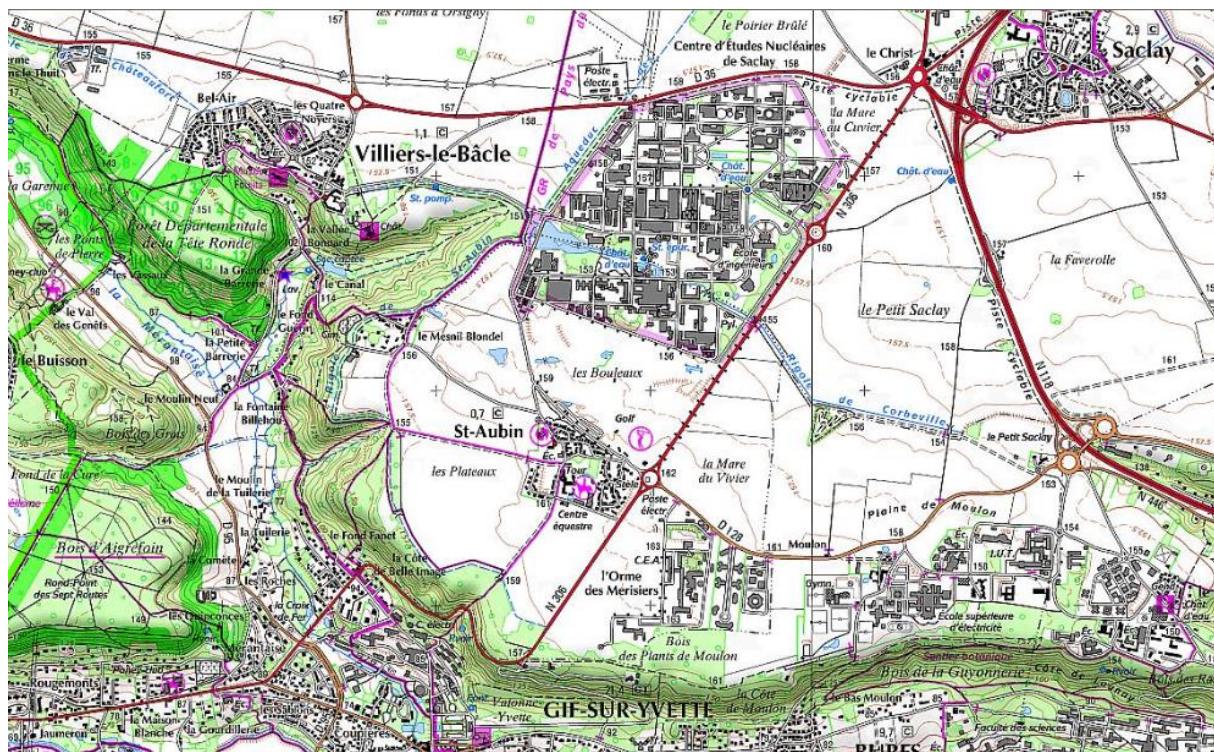
© Archives Départementales de l'Essonne (91).

4. Détail de la section C du cadastre napoléonien de la commune de Saint-Aubin (1808)



© Archives Départementales de l'Essonne (91).

5. Carte IGN (2010)



CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

Les données qui suivent sont en grande partie reprises du dossier d'inventaire établi par Muriel Genton en 1980, ainsi que de la publication de l'Inventaire d'Île-de-France sur le canton de Bièvres datant de 1990⁵.

1. LE SITE

La commune de Saint-Aubin, de très faible étendue, est presque entièrement située sur le plateau de Saclay. Le village n'est constitué que de l'ancienne église, de la ferme de la Commanderie et de quelques maisons, autour desquels se sont récemment implantés des lotissements pavillonnaires.

Le Mesnil-Blondel, écart de faible importance en partie localisé sur la commune de Villiers-le-Bâcle, se trouve sur le rebord du plateau qui domine, au sud et à l'ouest, la vallée de l'Yvette et de son affluent, la Mérantaise, le long de laquelle est implanté Billehou. Entre les deux, un coteau très accidenté, dont le relief est encore accentué par les tranchées des anciennes carrières de grès. Le territoire est essentiellement irrigué en eau par le ruissellement : il ne comporte en effet aucun cours d'eau. Cette absence a été compensée par le creusement de mares et de puits (plusieurs d'entre eux sont encore visibles dans le village). Seule une rigole aménagée au XVIIe siècle, faisant partie du système hydraulique mis en place pour alimenter les fontaines de Versailles, longe la limite nord-ouest en direction de l'aqueduc des Mineurs et de l'Etang Vieux.

Le territoire compte trois zones géologiques : le coteau présente un sol mixte, argilo-sablonneux avec de la meulière et du grès ; au sommet, sur 400 à 500 mètres, se trouve une zone de transition avec un sous-sol de graviers couvert d'une zone arable peu épaisse. Enfin, le reste du plateau est constitué d'une terre très fertile sur un sous-sol peu perméable. Ces conditions géologiques ont influé sur la répartition du bâti : le village, au centre des bonnes terres, compte plusieurs grandes fermes ; au Mesnil-Blondel, en revanche, ne se trouvent que des maisons rurales très modestes, qui abritaient des ouvriers agricoles ou de très petits exploitants, installés sur de petites parcelles.

2. LA COMMUNE JUSQU'AU DEBUT DU XX^E SIECLE

Le territoire de Saint-Aubin est occupé depuis le néolithique ; la paroisse apparaît quant à elle au XIIIe siècle. Jusqu'au XXe siècle, le village est presque exclusivement agricole.

Au XVIIIe siècle, il comporte vingt-trois foyers et les terres sont concentrées par les deux grandes fermes, celle de la Commanderie (dont le nom provient de la Commanderie des Templiers de l'Ordre de Malte) et celle de l'Abbaye.

L'église et le cimetière sont vendus à la Révolution et la commune prend le nom de Mesnil-Marat jusqu'au Concordat.

La *Monographie de l'Instituteur* écrite en 1899 signale qu'a existé un château sur le territoire, qui avait été transformé en grange avant d'être détruit. Peut-être les grands murs visibles au nord du centre ancien en sont-ils un vestige (*page suivante*).

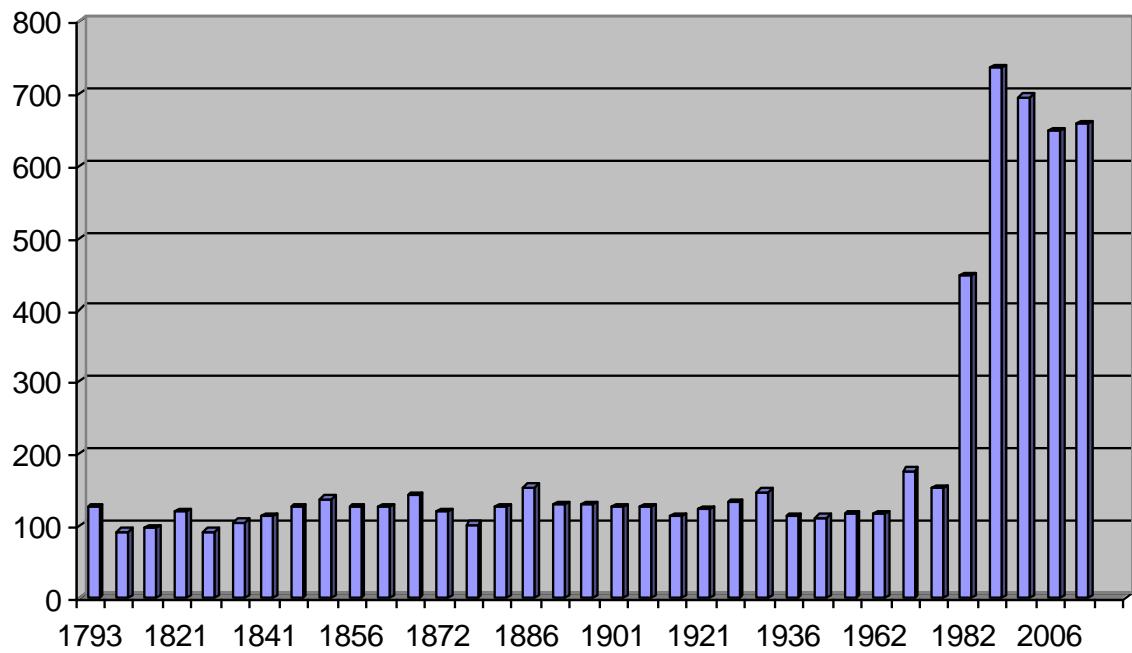
⁵ Voir note 1, page 6.



Les hauts murs de moellons qui bordent la rue de l'Etape.

A la fin du XIX^e siècle, la population est essentiellement composée d'agriculteurs et d'ouvriers agricoles. On compte également des ouvriers qui travaillent dans la carrière de grès, à l'ouest de la commune, sur le coteau (deux autres carrières sont alors abandonnées). Une seule grande exploitation, dont la distillerie est déjà fermée depuis 1868, est encore en activité. La demi-douzaine d'autres cultivateurs a de petites parcelles consacrées au maraîchage. La culture de la fraise est signalée comme un appont pour les petits exploitants et ouvriers agricoles. Au début du XX^e siècle, l'exploitant agricole acquiert du matériel agricole moderne, qui lui épargne le recours à la main d'œuvre. Le village se vide alors et le fermier détruit les maisons vides : on en compte plus que 31 en 1931. Le territoire est électrifié dans les années 1920.

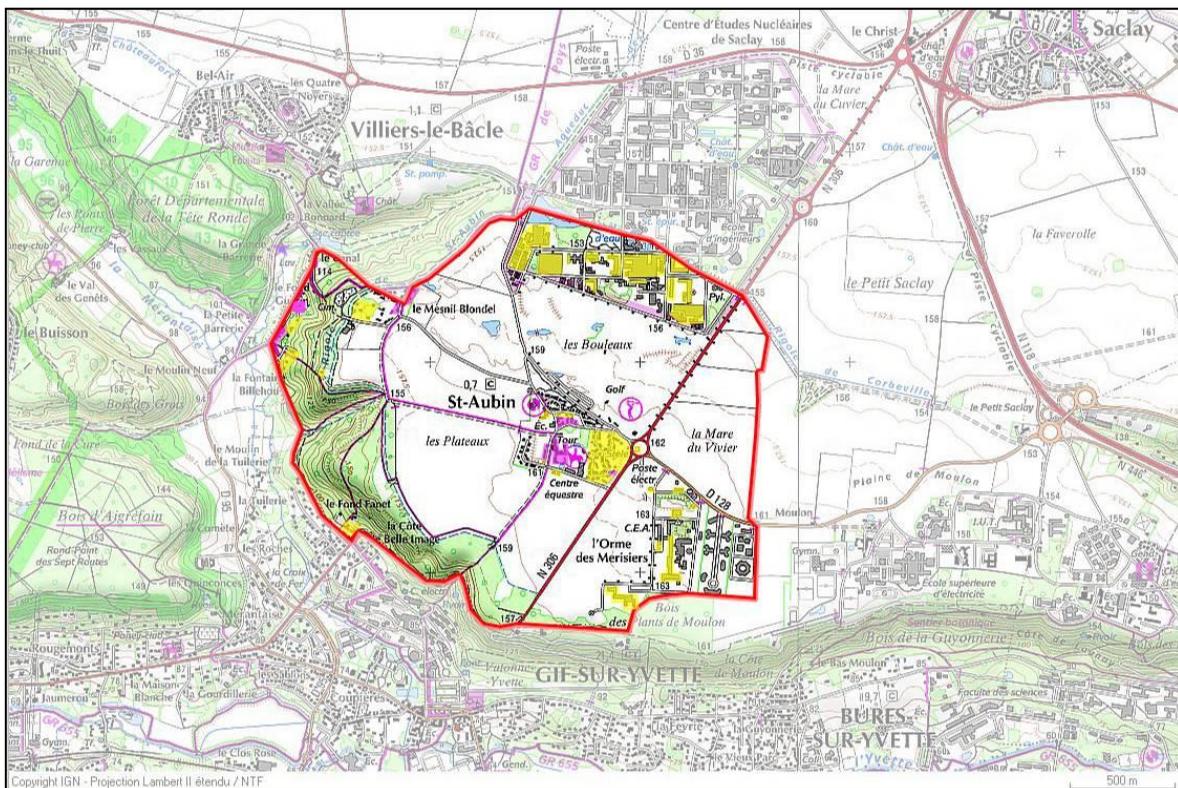
Evolution de la population communale



ETAT DES LIEUX PATRIMONIAL

L'état des lieux patrimonial a été établi à partir de l'inventaire réalisé au début des années 1980. La date limite fixée pour l'étude était alors fixée à 1900 : pour les bâtiments antérieurs à cette date, il s'est donc agi de réactualiser les données, en prenant en compte à la fois les édifices sélectionnés et les édifices repérés⁶. Aucun édifice postérieur à cette date n'a été recensé au cours du diagnostic, en raison de l'absence de construction nouvelles sur le territoire de la commune jusqu'à une date très récente (cf. carte ci-dessous).

Neuf édifices au total ont été recensés, dont huit en centre-bourg. Les édifices de type rural et agricole dominent (fermes et maisons rurales). Deux puits ont également été repérés. Les maisons rurales sont de faibles dimensions, notamment au Mesnil-Blondel, où elles se regroupent en petites cours communes (aujourd'hui dénaturées). Au sein du village, ces petites maisons abritaient peut-être les ouvriers de la grande ferme, tandis qu'elles étaient la propriété de très petits exploitants dans le hameau.



L'évolution de l'emprise du bâti sur le territoire de la commune depuis le cadastre napoléonien : l'emprise du début XIXe siècle est figurée en rose, et celle de 1982 en jaune (d'après la masse d'occupation des sols en 1982 fournie par l'IAU-IDF). L'emprise en 1900 n'a pas été reportée, car elle correspondait exactement à celle de 1808.

⁶ Les édifices repérés sont plus nombreux que les sélectionnés, choisis dans un second temps et qui font l'objet d'une étude plus fine, ainsi que d'une notice.



La commune ne compte plus d'église aujourd'hui ; la seule trace d'un bâtiment paroissial est ce clocher intégré à des bâtiments agricoles, mais typique du Hurepoix, élevé en moellons de meulière et en blocs de grès pour les contreforts et datant du XI^e ou du XII^e siècle. L'église paroissiale est encore attestée avec son presbytère en 1791. Mais au cours du XIX^e siècle, elle est réunie à la ferme de l'ancienne commanderie : une partie est alors démolie, alors que l'autre sert d'étable. La tour du clocher subsiste en tant que telle et a été rénovée récemment. Elle est un élément marquant du village de Saint-Aubin.

Le clocher s'adosse aujourd'hui à deux grandes exploitations agricoles organisées autour de vastes cours rectangulaires, indépendantes à l'origine, puis réunies et peut-être de nouveau séparées aujourd'hui.

Au nord, la ferme dite de l'Abbaye (parce qu'elle aurait pu appartenir à l'abbaye de Gif-sur-Yvette), aujourd'hui centre équestre, comporte des bâtiments d'époques très différentes. Si les annexes agricoles semblent très anciennes (*ci-dessous à droite*), le logis (*à gauche*) n'a quant à lui été bâti qu'à la fin du XIX^e siècle (peut-être 1881), comme en témoigne son élévation, de type maison bourgeoise, avec soubassement, modénature et comble à la Mansart couvert d'ardoises. Depuis le repérage effectué en 1976, la grande marquise qui coiffait le perron a disparu, la toiture a été refaite et une galerie vitrée flanke le pignon ouest. La grange ne semble en revanche pas avoir été transformée. Les bâtiments qui encadrent l'entrée (notamment les anciennes écuries, datant elles aussi du XIX^e siècle), non visibles ici, ont été quant à eux très remaniés.



Au sud, la ferme de la Commanderie forme une deuxième exploitation à cour fermée. Les bâtiments principaux sont en place au moins depuis le XVIII^e siècle. Au cours du XIX^e siècle, l'espace est densifié autour de la cour, les bâtiments sont modifiés puis l'ensemble

est réuni à la ferme voisine. C'est elle qui inclut actuellement les vestiges de l'ancienne église paroissiale. Tous les bâtiments ont été très remaniés, le jardin et les douves n'existent plus. Néanmoins, un contrefort sur le pignon sud d'une grande grange témoigne de la persistance de structures anciennes. Des travaux sont actuellement en cours à l'entrée de la ferme.



Il subsiste peu de maisons anciennes dans le village. L'une d'entre elles se trouve juste en face des deux fermes. Elle est de type rural, avec accès par le côté. Elevée en moellons et pierre de taille (meulière et grès), elle compte un étage carré. Malgré la disparition de l'enduit, la corniche moulurée a été conservée, de même que les bandeaux lissés au-dessus des fenêtres.



Près de la mairie se trouve une autre maison sensiblement de même volume (ci-dessus, telle qu'elle était en 1976 et aujourd'hui), mais de type maison de bourg : son accès se fait directement sur la rue et ses pignons sont aveugles. Elle a été ravalée récemment mais a conservé la disposition et la taille de ses ouvertures, de même que le haut mur de moellons chaperonné qui ferme la propriété.



Une maison rurale a par ailleurs été recensée dans le hameau du Mesnil-Blondel. Elle se caractérise par la petite taille de sa parcelle et par l'emboîtement des toitures à l'articulation des deux corps de bâtiment, celui de gauche étant en retrait par rapport à la rue dont il est séparé par un muret.

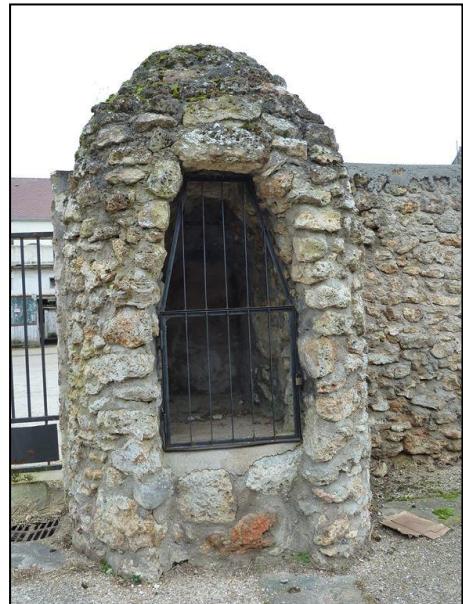


L'actuelle mairie est logée dans les bâtiments construits spécifiquement pour accueillir l'école en 1899, un an seulement après la création de la première école du village. Il s'agit de deux petits corps de bâtiments accolés, en meulière, à la décoration très sobre, comportant à l'origine une salle de classe et un logement pour l'instituteur. Les locaux ont été agrandis en 2008.



Jusqu'aux années 1980, elle portait en façade la plaque dite des instituteurs offerte à toutes les communes par le département après la Première Guerre mondiale. Elle se trouve actuellement sur l'école maternelle, après avoir été déposée pendant quelques années. Seuls quelques carreaux de céramique manquent.

Enfin, deux puits ont été vus dans le village : sur le plateau dépourvu de cours d'eau, ils servaient, avec les mares, à assurer l'approvisionnement des habitants. Il s'agit de puits entièrement maçonnés et couverts, afin de protéger l'eau de toute pollution. Si l'un d'entre eux, situé non loin du clocher (*page suivante à droite*), a été bouché, l'autre a en revanche conservé son mécanisme (*à gauche*). Il n'est néanmoins pas certain que ce puits se trouve à sa place d'origine.



Quelques édifices repérés au cours de la campagne d'inventaire de 1976-80 n'ont pas été retrouvés. D'autres ont pour leur part été très transformés, notamment parmi les plus modestes.



C'est le cas en particulier des cours communes du Mesnil-Blondel, composées de maisons mitoyennes de très petite taille et organisées autour d'un espace commun qui comportait souvent des annexes agricoles.

Aujourd'hui, ces bâtiments qui ont perdu leur fonction antérieure sont rassemblés et reconvertis en habitation. Il faut donc prévoir des baies plus grandes, plus nombreuses, ainsi que des garages. La cour est parfois divisée par des clôtures individuelles.



C'est aussi un changement de fonction qui a conduit aux nombreuses modifications que l'on constate sur le bâtiment ci-contre depuis les années 1980. Comme en témoigne la carte postale (*ci-dessous à gauche*), il s'agissait au début du siècle d'un commerce, ce que perpétue le vestige de bandeau-enseigne visible sur la photo d'inventaire (*ci-dessous, à droite*). Aujourd'hui transformé en plusieurs logements indépendants, l'édifice a vu ses ouvertures largement modifiées, notamment sur le pignon. L'enroulé a également été gratté pour faire apparaître la pierre, dans un esprit « faux rustique ». Les cheminées ont disparu et le mur a été remplacé par une haie vive.



Les transformations récentes de la commune

L'installation d'une annexe du Centre d'Etudes nucléaires de Saclay à l'Orme des Merisiers en 1968⁷ marque le début d'un changement dans la fonction du village, jusque là exclusivement tourné vers l'agriculture. Néanmoins, si l'on constate une légère hausse de la population dans les années qui suivent immédiatement la construction de l'accélérateur de particules, celle-ci est de courte durée, et surtout, elle ne se traduit pas immédiatement par de nouvelles constructions. Le site reste pendant plusieurs années un élément exogène, clos sur lui-même et qui participe peu au développement de la



⁷ Voir la fiche consacrée au CEA dans la synthèse sur les établissements scientifiques du plateau de Saclay.

commune. Les lotissements ne commencent en effet à y être implantés qu'à partir des années 1980-90. Ils ont considérablement accru la surface bâtie de la commune et multiplié sa population par quatre. Ils marquent aujourd'hui fortement son paysage, notamment depuis l'ouest.



RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET BIBLIOGRAPHIQUES

Carte de Cassini (1756-1789), EHESS (cassini.ehess.fr/)

Carte de l'abbé Delagrive (1740), ressources documentaires du Service Patrimoines et Inventaire de la Région Île-de-France

Carte des Chasses du Roi (1765 ?), ressources documentaires du Service Patrimoines et Inventaire de la Région Île-de-France

Cadastre napoléonien (1^{er} quart XIX^e siècle), Archives départementales de l'Essonne ([www.essonne.fr/culture-sports-loisirs/archives-départementales](http://www.essonne.fr/culture-sports-loisirs/archives-departementales))

Diagramme d'évolution de la population (cassini.ehess.fr/)

Monographie de l'Instituteur (1899), Archives départementales de l'Essonne (www.essonne.fr/culture-sports-loisirs/archives-départementales)

Geoportail (www.geoportail.fr)

INSEE (www.insee.fr)

Dossiers d'inventaire du patrimoine du canton de Bièvres, 1980, ressources documentaires du Service Patrimoines et Inventaire de la Région Île-de-France (également disponibles sur la base de données Mérimée : <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>)

Dossier consacré à la commune dans le fonds documentaire d'Île-de-France (Domaine de Sceaux, Parc et Musée de l'Île-de-France)

Site Internet de la commune de Saint-Aubin (www.saint-aubin.fr)

LEBOEUF, Jean (abbé). *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, 1757, Paris, Féchoz et Letouzey, 1883, 7 vol.

Le patrimoine des communes de l'Essonne. Paris, Flohic, 2001, 2 vol.

LETOURNEUR, Dominique et alii, *Canton de Bièvres, Essonne*, Paris, Association pour le développement de l'Inventaire Général de l'Île-de-France, 1990, 55 p.

GLOSSAIRE

A

Aisselier : pièce de charpente en bois placée de manière oblique et destinée à renforcer un angle ; les aisseliers signalés lors du diagnostic patrimonial sont placés à l'extérieur du bâtiment et soutiennent le débord de la toiture tout en ayant une fonction décorative. Ils peuvent avoir un profil simple ou découpé.



Antécadastre : la loi de finances du 15 septembre 1807 est à l'origine du premier cadastre parcellaire français, appelé « cadastre napoléonien », qui est à la base du cadastre contemporain. Il a la particularité de représenter pour la première fois pour l'ensemble de la France l'ensemble des parcelles de propriétés et des emprises au sol des bâtiments, de manière précise et soignée. Un édifice dit « antécadastre » a donc une date de construction antérieure à l'établissement de ce document. Les plans essoniens ont été dressés de 1808 à 1834.

B

Bloc-à-terre : type morphologique qui s'applique aux bâtiments ruraux (fermes ou maisons rurales) et qui désigne la réunion du logis et des annexes agricoles sous un même toit. Il se traduit fréquemment par des bâtiments de forme basse et allongée.



C

Chaînage d'angle : dispositif de renforcement et de rigidification de la maçonnerie à l'angle de deux murs, construit en blocs appareillés (moellons ou pierres de taille). Le matériau employé est différent de celui du remplissage du reste de l'élévation : on trouve ainsi fréquemment sur le territoire étudié des murs en moellons de calcaire ou meulière renforcés par une chaîne d'angle en grès taillé.



Cité : dans l'architecture moderne et contemporaine, groupe concerté d'habitat, individuel ou collectif, généralement ouvrier ou social. Une cité-jardin est un lotissement concerté, où les habitations et la voirie s'intègrent aux espaces verts publics ou privés.

Cour commune : ensemble de maisons mitoyennes, en rez-de-chaussée ou à un étage, distribuées autour d'un espace qui leur est commun. Ce sont des maisons plutôt petites et simples, souvent accompagnées d'annexes rurales ou d'un puits, qui pouvaient abriter des paysans manouvriers ou la domesticité d'un château.

D

Degré d'intérêt :

- les **constructions exceptionnelles** sont celles dont l'intérêt architectural est manifeste et dont les façades caractéristiques n'ont pas subi de modifications importantes. Elles peuvent être dans leur état d'origine ou avoir été restaurées, dans le respect des matériaux et des techniques traditionnelles de construction.

- les **constructions remarquables** sont celles dont l'intérêt architectural est reconnu ; elles peuvent autant présenter un véritable caractère architectural par leur forme, leur composition et leurs détails qu'être d'une grande simplicité. Leurs façades ont subi quelquefois des modifications qui ont fait disparaître certaines des caractéristiques originelles, elles peuvent être en mauvais état et ne pas avoir été restaurées.

- les **constructions intéressantes** présentent un intérêt marqué par une composition, une forme, une implantation et dont le caractère d'origine est encore lisible malgré des transformations de surface parfois importantes.

E

Épi de faîtage : élément ornemental, en terre cuite ou en plomb, qui marque la pointe d'une toiture (dans le cas d'un colombier par exemple) ou les extrémités de sa ligne de faîte. Certains peuvent être particulièrement travaillés.



F

Ferme : ensemble de bâtiments à vocation agricole, composé d'un logis et d'annexes très développées. Il existe de nombreuses variantes d'implantation et de morphologie. Deux formes majeures ont été distinguées dans le cadre du diagnostic patrimonial :

- la grande ferme, à cour fermée ou non, implantée dans les villages ou isolée au milieu de ses terres.
- la petite ferme, quasiment toujours au sein d'un village ou d'un hameau : elle se caractérise par des dimensions bien moindres. On la différencie néanmoins de la maison rurale par le fait que les annexes agricoles sont toujours plus développées que le logis.

I

Immeuble : bâtiment à plusieurs étages destiné à l'habitation collective en appartements.

Intérêt architectural: il provient de la volumétrie générale de l'édifice, des matériaux utilisés et de leur mise en œuvre, de la composition des façades, des modénatures et détails d'ornementation.

Intérêt historique: il dépend du caractère évocateur ou symbolique d'un bâtiment, lorsque celui-ci témoigne de l'histoire locale, régionale ou nationale.

Intérêt morphologique: il naît de l'organisation du bâti, de sa représentativité par rapport à une typologie et/ou de sa relation à un environnement urbain ou paysager. Il est aussi caractérisé par la préservation des emprises au sol par rapport à son état d'origine réel ou présumé.

Intérêt pittoresque: il provient de l'originalité, de la taille, du style ou du charme d'un édifice.

Intérêt urbain: il résulte de l'insertion de l'édifice dans le contexte bâti (alignement de façades, angle de rue, place, etc.)

L

Linteau brique-métal: élément à la fois de structure et de décor placé au-dessus des baies, composé d'une pièce de métal profilée en I, dont les rivets sont masqués par des rosettes, et d'un encadrement en briques. On trouve fréquemment cet élément sur les façades de pavillons construits dans le premier quart du XXe siècle.



Lotissement: découpage parcellaire régulier opéré en vue de la construction de plusieurs édifices, généralement d'habitation.

Lotissement concerté: découpage parcellaire régulier opéré en vue de la construction de plusieurs édifices, généralement d'habitation, soumis à des contraintes architecturales ou de plan-masse communes.

M

Maison d'artisan: petit ensemble de bâtiments destinés à l'exercice d'une activité artisanale et au logement de l'artisan. L'habitation est placée en héberge par rapport à la rue ; les annexes à vocation artisanale sont placées sur le côté et au fond de la parcelle, dégageant ainsi une cour latérale.

Maison de bourg: maison alignée sur la rue, occupant toute la largeur de sa parcelle et mitoyenne des deux côtés. En conséquence, on ne trouve d'ouvertures que sur la façade avant et sur la façade arrière. Une maison de bourg ne



comporte souvent qu'un seul étage. Deux variantes sont également recensées dans le cadre du diagnostic : la maison de bourg à boutique, qui comporte un espace dédié au commerce qui se matérialise à l'extérieur par une devanture, et la maison de bourg à porte charretière, souvent liée à une activité commerçante, artisanale ou maraîchère.

Maison de notable : maison individuelle, la plupart du temps en milieu de parcelle et dont l'entrée se fait après avoir traversé un jardin. Elle est de grande taille (un étage carré et cinq travées) et dispose la plupart du temps de communs, soit maison de gardien, soit annexes diverses. Son décor est toujours soigné voire raffiné et reflète les modes du moment : néoclassique, éclectique, pittoresque, régionaliste... Elle est entourée d'un jardin de grande taille auquel on accède par un portail soigné, plutôt monumental. En général la maison de notable se donne à voir et/ou jouit d'une vue panoramique.

Maison rurale : bâtiment de taille modeste, n'occupant pas la totalité de la parcelle sur la rue et comportant des annexes agricoles. Contrairement à la petite ferme, ces annexes sont toujours moins importantes que l'habitation. La morphologie et l'implantation des maisons rurales sont très variables.

Marquise : auvent vitré placé au-dessus d'une porte d'entrée et traité de manière ornementale.

Modénature : ensemble des éléments saillants (structurel et/ou ornementaux) relevés sur une façade (corniche, bandeaux, moulures, en pierre, en plâtre ou en briques)



Monographie de l'Instituteur : document rédigé à la fin du XIXe siècle pour chaque commune de France par l'instituteur alors en exercice, dans le cadre de la préparation des Expositions universelles de 1899 et de 1900. Ces monographies, commandées par le Ministère de l'Instruction publique et construites suivant un plan absolument semblable d'une synthèse à l'autre, comportent des données géographiques, démographiques, historiques et sociales ; un chapitre est toujours spécifiquement consacré à l'instruction et aux bâtiments d'école, souvent illustrés d'un plan et d'un relevé de façade. Selon les communes, le texte peut être accompagné de photographies d'édifices ou de paysages. Ces documents sont conservés aux Archives départementales.

P

Patrimoine ordinaire : essentiel du bâti qui forme le paysage des villes et des bourgs, forgeant ainsi l'identité d'un territoire. Il comprend l'habitat privé, mais aussi le « petit patrimoine ». Contrairement au monument historique, spectaculaire, ponctuel et bien identifié, le patrimoine ordinaire relève du quotidien : à ce titre, et malgré son omniprésence, il n'est pas d'emblée reconnu comme patrimoine et est soumis à de nombreuses transformations.

Pavillon : maison particulière, de petite taille, en rez-de-chaussée, parfois augmenté d'un étage de comble, dont l'accès se fait par le jardin.

Pédiluve : mare aux bords maçonnés possédant un accès en pente douce servant à faire boire les bêtes et à leur rafraîchir les sabots. Il est fréquemment situé aux alentours d'une ferme ou sur une place de village ou de hameau.

Pigeonnier/colombier : termes désignant tous deux des abris pour les pigeons. Mais tandis que le colombier est en forme de tour indépendante, le pigeonnier surmonte un autre bâtiment. Le colombier était sous l'Ancien Régime la marque d'un pouvoir seigneurial.

R

Rocaillage : procédé décoratif consistant à appliquer un mortier de chaux ou de plâtre, souvent coloré, dans lequel sont mêlés des éclats de meulière ou de silex sur des moellons de meulière.



T

Tuiles de rive : tuiles de finition de la toiture, appliquée sur les bordures du toit.

V

Villa : maison particulière d'au moins un étage carré, parfois augmenté d'un étage de combles. L'accès se fait toujours par le jardin, qui s'ouvre vers l'extérieur par des clôtures soignées.

Le territoire d'étude du diagnostic patrimonial de l'Opération d'Intérêt National (OIN) de Paris-Saclay comprend treize communes situées au nord-ouest du département de l'Essonne. Promis à d'importants bouleversements dans le cadre du Grand Paris, ce secteur stratégique devrait acquérir, dans un futur proche, la stature d'un « cluster », un pôle scientifique et technologique de dimension internationale, grâce à l'implantation d'activités d'excellence autour du plateau de Saclay.

Accompagné d'une étude préliminaire des établissements scientifiques et universitaires essonniens du plateau (CNRS, campus de l'Université de Paris-Sud XI, Ecole Polytechnique, SUPELEC, CEA...), ce diagnostic, qui constitue un nouvel outil méthodologique, se propose d'identifier les grandes mutations qui accompagnent la naissance du cluster, en termes d'infrastructures, de logements et d'équipements. Il s'attache à recenser les traces de vie rurale encore perceptibles dans cette zone, afin de rejoindre l'un des objectifs du Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) : mettre en avant la qualité des paysages naturels de Saclay et plaider en faveur d'une urbanisation respectueuse de leurs caractéristiques.

Mené à la demande du Conseil général de l'Essonne, le diagnostic a pour objectif la mise en place de stratégies de gestion et d'aménagement territorial par le biais d'une meilleure prise en compte du patrimoine culturel dans les documents d'urbanisme.

Enfin, ce diagnostic doit permettre de fonder le choix d'une aire géographique plus précise pour la conduite d'un inventaire topographique approfondi.



Conseil régional d'Île-de-France

Unité société - Direction Culture-Tourisme-Sport-Loisirs
Service Patrimoines et Inventaire
115, rue du Bac - 75007 Paris
Tél. 01 53 85 59 93 / www.iledefrance.fr/patrimoines-inventaire

